

AVIS DE SÉANCE PUBLIQUE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS RELATIVES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN DANS LA MISE EN MARCHÉ

Veuillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recevra les observations des personnes intéressées par cette évaluation lors d'une séance publique qu'elle tiendra le 22 mars 2023 à 9h30 par moyen technologique Zoom.

Les personnes intéressées à participer ou qui souhaitent observer la séance pourront le faire en suivant les instructions sur le site internet du Syndicat.

FORMATION DISPONIBLE 2023

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Arpentage	7 h	À déterminer

Marc-André Dion, Technicien forestier, Responsable fonds forestier

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRe POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
DU SECTEUR () POUR LES ÉLECTIONS 2023.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____

Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____

Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____

Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 16 MARS 2023



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télec.: 418-542-4046
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
en 4 500 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-126438

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 26 • Numéro 1 [Printemps 2023]

ÉLECTIONS 2023 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 27 mars au 4 avril 2023. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée. Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteurs et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2023, trois postes d'administrateurs seront en élection en plus du secteur 1 pour un départ à la retraite. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Municipalités
Normand Roy	1	St-Prime, St-Félicien, La Doré, St-Thomas Didyme, St-Edmond, Normandin, St-Méthode
Carol Bouchard	4	Ste-Rose, St-Fulgence, Chicoutimi-Nord, Canton-Tremblay, Falardeau, St-Honoré, Shipshaw, St-Ambroise, St-Charles et Bégin
Pierre-Maurice Gagnon	6	Grande-Baie, Bagotville, Ferland-Boilleau, Jonquière, Lac Kénogami, Larouche, Chicoutimi, Laterrière
Philippe Poirier	7	Girardville, Albanel, Notre-Dame de Lorette, Dolbeau, St-Stanislas, St-Eugène, Ste-Marguerite-Marie, Ste-Jeanne-D'Arc, Ste-Élisabeth et Mistassini

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir le bulletin de mise en candidature ci-joint dans le journal et le faire parvenir au bureau du Syndicat avant **le 16 mars 2023**.

Daniel Fillion, *ing.f.*
Directeur général

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS

PRENDRE NOTE QUE LES RÉUNIONS DÉBUTERONT À 19 H

SECTEUR	DATE	ENDROIT
2 Tony Potvin	Lundi le 27 mars 2023	HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
8 Valère Boivin	Lundi le 27 mars 2023	SALLE DE L'ÂGE D'OR , 3085, 2 ^e rue Nord, L'Ascension
3 Roger Allard	Mardi le 28 mars 2023	SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB , 78, rue Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
5 Rémi Gagné	Mardi le 28 mars 2023	ÉDIFICE MUNICIPAL (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
1 Normand Roy	Lundi le 3 avril 2023	HÔTEL DU JARDIN (SALLE MEZZANINE), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
6 Pierre-Maurice Gagnon	Lundi le 3 avril 2023	AUBERGE DES BATTURES (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
4 Carol Bouchard	Mardi le 4 avril 2023	CENTRE MULTIFONCTIONNEL , 257, rue Saguenay, Saint-Fulgence
7 Philippe Poirier	Mardi le 4 avril 2023	MOTEL CHUTE DES PÈRES (SALLE RIVE DROITE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini

M. NORMAND ROY QUITTE SON POSTE D’ADMINISTRATEUR

Notre vice-président M. Normand Roy, administrateur du secteur no. 1, a décidé de tirer sa révérence à l'assemblée générale de mai prochain. Originaire et toujours fier résident de Saint-Prime, M. Roy a été élu comme administrateur le 13 juin 1985 et a occupé le poste de vice-président du Syndicat de 1998 à 2003 et de 2005 jusqu'à maintenant. Il a aussi été le représentant du Syndicat au conseil d'administration de la Fédération des producteurs forestiers du Québec de 2007 à 2022. M. Roy a également siégé plusieurs années au conseil d'administration de la Fédération régionale de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à l'Association forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean de même que sur différents comités provinciaux et régionaux.

Très près des producteurs de son secteur, M. Roy s'est aussi impliqué activement dans l'organisation de nombreuses activités de sensibilisation et de formation. Bref, une carrière bien remplie au service de la forêt privée. Je voudrais donc le remercier, au nom des membres du conseil d'administration, des employés et de tous les producteurs, pour tous les efforts qu'il a déployés à défendre la forêt privée et les propriétaires forestiers de toute la région. Un grand ambassadeur ! Merci encore Normand.

ÉLECTION DANS LE SECTEUR NO.1

Suite à l'annonce du départ de l'administrateur du secteur no. 1, M. Normand Roy, le conseil d'administration a décidé de combler le siège vacant par voie d'élections qui se tiendront lors de la prochaine assemblée de secteur qui aura lieu à Saint-Félicien, le 3 avril prochain. Les personnes intéressées à se porter candidat sont priées d'utiliser le bulletin de mise en candidature prévu à cet effet à l'endos du présent journal et de le faire parvenir au secrétaire du Syndicat, M. Daniel Fillion, au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée de secteur. Il est à noter qu'exceptionnellement, le mandat de l'administrateur élu sera d'une année afin de respecter le principe de rotation des élections au sein du conseil prévu dans la réglementation. Une autre élection est prévue en 2024 pour un mandat de trois ans.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

REMETTONS LA FORÊT AU CŒUR DES PRIORITÉS

Historiquement, la forêt a toujours été un levier de développement important pour notre région. Les retombées socio-économiques reliées à son utilisation ont contribué à l'épanouissement de l'ensemble de nos communautés et à l'occupation de notre vaste territoire régional. L'avenir que nous entrevoyions pour la filière bois, matériau vert par excellence, nous semblait bien prometteur : ressource renouvelable, nos forêts contribuent à stocker le carbone afin de réduire les gaz à effet de serre tout en procurant des biens et des services environnementaux à l'ensemble de la population. Enfin, tout pour être au cœur des stratégies de nos gouvernements dans la course à la lutte contre les changements climatiques.

Cependant, à la lumière de l'actualité, force nous est de constater que nous avons encore du chemin à faire pour convaincre nos gouvernements et la population des grands centres de la pertinence de miser sur l'aménagement forestier. La mobilisation récente des maires de la région concernant l'avenir de l'industrie forestière dans le dossier du caribou forestier en est un exemple éloquent. Coincés dans un débat d'experts, qui risque de nuire considérablement à l'avenir de notre région, nos élus ont pris conscience de l'importance de la forêt dans la région et qu'il serait essentiel de la remettre au cœur de nos préoccupations.

MARCHÉ DU CARBONE

Le 14 décembre dernier, le gouvernement québécois a adopté un nouveau protocole permettant d'émettre des crédits carbone forestiers sur le marché réglementaire. L'approche retenue pour ce protocole comporte plusieurs avantages mais son principal inconvénient est de reporter la vente des crédits, donc les revenus, une fois que le carbone a réellement été capté. Il est certain que les producteurs pourront tout de même en bénéficier. Toutefois, il est encore trop tôt pour dire comment les projets vont se structurer. Des regroupements devront être faits pour réduire les coûts fixes élevés associés à l'enregistrement des superficies et au suivi des projets. À l'heure actuelle, la Fédération des producteurs forestiers du Québec travaille le dossier notamment en évaluant le potentiel qu'il pourrait y avoir au niveau des reboisements hâtifs admissibles, soit ceux réalisés entre 1990 et 2022. Plusieurs questions demeurent encore sans réponse et celles-ci s'avèrent déterminantes pour la viabilité des prochaines étapes. Soyez assurés que nous suivons le sujet de près pour vous informer des développements et vous guider dans les actions à entreprendre le moment venu.

FORMATION EN LIGNE SFI

Comme vous le savez certainement, votre organisation travaille avec vous afin de livrer du bois respectant les principes de l'aménagement forestier durable. Notre collaboration avec l'industrie à ce niveau se poursuit depuis 2014 dans le cadre du chapitre sur l'approvisionnement en fibre de la norme de certification SFI. C'est donc dans une optique d'amélioration continue et de toujours viser à diminuer nos impacts environnementaux que nous désirons vous présenter un nouvel outil de sensibilisation.

Dans un contexte où les engagements des gouvernements supérieurs vis-à-vis les changements climatiques les font prioriser le développement des énergies vertes, l'aluminium vert et le développement de la filière des batteries, alors pourquoi ne pas inclure la forêt dans ces priorités ? Déjà que le matériau bois possède intrinsèquement une longueur d'avance sur toutes ces ressources au niveau environnemental.

Il importe donc de recommencer à croire en nos forêts et reparler de la sylviculture, de l'aménagement forestier, de l'utilisation de l'ensemble de ses ressources et du développement de la transformation. Il faut miser sur nos forêts pour faire face aux défis des changements climatiques et il est plus que temps que nos gouvernements s'y engagent vraiment. Et, comme nos forêts privées sont au cœur de nos communautés, c'est par elles que ça doit commencer.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

Récemment, le comité SFI Québec a développé un programme de formation destiné aux producteurs de bois. C'est un peu comme si on résumait le guide des saines pratiques sous forme vidéo. D'une durée totale de 2h15, le programme est séparé en 4 modules avec quelques questions à la fin de chacun. Une fois que vous aurez complété le parcours, vous obtiendrez un diplôme officiel d'exploitant forestier qualifié. En plus de nous aider à répondre aux exigences de nos clients, cette formation vous permettra d'acquérir des connaissances utiles et d'avoir une meilleure compréhension des méthodes favorisant le maintien d'un environnement de qualité. Nous vous encourageons donc à y participer en grand nombre.

<https://www.sfi-quebec.org/formations/formation-en-ligne/>

Merci de votre intérêt!

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental



Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,04 m, 2,80 m et longueur d'arbre
Mistassini : 5,04 m
Girardville : 5,04 m
La Doré : 5,04 m

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m.
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



Nouvelles normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi.

- Longueur fixe
 - 3,17 m (10 pi 5 po)
 - 2,54 m (8 pi 4 po) (Houppier ou correction de défaut)
 - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
 - 1 seul empilement par essence

Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer à produire pour avoir les normes exactes.

LES MARCHÉS DU BOIS ROND EN 2023

Comment se comporteront les marchés du bois rond en 2023 ? La question demeure entière. Les indicateurs économiques tendent vers un ralentissement de l'économie en Amérique du nord. Les augmentations successives des taux directeurs jumelées à une forte poussée inflationniste auront une grande influence sur les mises en chantier et sur les dépenses en rénovations. Toutefois, la baisse de la production de bois d'œuvre dans certaines régions en raison du manque de matière première et de contraintes de toutes sortes pourrait avoir un impact sur la demande de bois rond. Pour l'instant, la demande pour le bois de la forêt privée de notre région demeure solide. Les acheteurs démontrent de l'intérêt, et ce à court, moyen et surtout à long terme.

LE RÉSINEUX : Les marchés sont ouverts, les usines de sciage sont en opération et ont besoin de bois pour opérer. Les producteurs qui veulent produire du bois doivent en faire la demande au préalable, et ce, par téléphone ou directement sur le site internet du Syndicat. Ceux qui voudraient produire cet hiver doivent faire vite et s'assurer de la disponibilité du transport pour ne pas vivre d'écueils en cas de printemps hâtif. Les prix provisoires sont les mêmes que l'an dernier, soit 60 \$/m³ pour l'épinette, sapin et pin gris tronçonné. À ce prix s'ajoute une compensation de carburant pour la récolte qui fluctue en fonction du prix du carburant diesel.

LE TREMBLE : Au cours de la dernière année, les producteurs ont mis en marché un volume de près de 120 000 tmv de tremble pour l'usine de panneaux de Chambord. Les prix exceptionnels obtenus auront motivé plusieurs producteurs. Malheureusement, en raison d'une baisse marquée du prix des panneaux gaufrés, les producteurs obtiennent moins pour leur tremble comparativement à 2022. Le prix pour cet hiver est de 35\$/tmv. Ce prix pourrait être revu ce printemps selon les termes d'un nouveau contrat qui est à convenir entre West Fraser et votre organisation. Souhaitons que le marché du panneau se replace rapidement et que les négociations portent fruit. À suivre!

LES AUTRES ESSENCES : Il y a, en forêt privée, plusieurs essences dont les possibilités de commercialisation sont plus limitées comme le mélèze, le pin rouge, le pin blanc, le cèdre et le frêne. Il est cependant bon de savoir que ces essences peuvent tout de même être mises en marché. Des ententes ont été établies avec de petites entreprises de sciage afin d'écouler ce bois. Informez-vous. De plus, il est aussi possible de faire la récolte de branches de résineux pour l'entreprise Labrador production. Les informations seront disponibles sur le site internet.

D'UN POINT DE VUE PLUS GÉNÉRAL : Le portrait de la récolte de bois en forêt privée a beaucoup changé au cours des dernières années. De plus en plus de propriétaires font appel à des entreprises spécialisées pour faire leurs travaux. Pour supporter les propriétaires qui optent pour cette façon de faire, le Syndicat a mis en place un système d'accréditation d'entrepreneurs forestiers qui se spécialisent en forêt privée. Leurs coordonnées sont sur une liste que vous pouvez consulter sur le site internet du Syndicat. De plus, pour faciliter la bonne marche des discussions avec ces entreprises, les responsables de la mise en marché peuvent vous conseiller dans toutes les étapes menant à la production de bois. N'hésitez pas à les contacter en tout temps, ils sont là pour vous aider.

Jacques Tremblay
Directeur mise en marché